

# Égalité professionnelle femmes-hommes : l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor reste un bon élève



**98 points sur 100 ! C'est la note obtenue par l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor à l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2022. Un résultat identique à ceux de 2019, 2020 et 2021.**

En 2019, le gouvernement a mis en place un « index de l'égalité professionnelle » destiné à mesurer et à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Pour calculer cet index, chaque entreprise doit prendre en compte différents indicateurs portant sur les écarts de salaires au même poste et au même âge, les chances d'obtenir une augmentation et une promotion pour une femme, le rattrapage salarial pour les femmes après un congé maternité, le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points et à une note comprise entre 0 et 100, correspondant au niveau d'implication de l'entreprise dans la réduction des inégalités.

Comme les trois années précédentes, l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor obtient une note de 98 points sur 100. Preuve d'une forte implication et d'un engagement durable de l'association en matière de lutte contre les discriminations.

Les résultats par indicateur à l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor pour l'année 2022 :

- Ecart de rémunération : 1,6 % => 38 points sur 40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles : 0,73 % => 20 sur 20
- Ecart de taux de promotions en % : 1,90 => 15 sur 15
- Pourcentage des salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de maternité : 100 % => 15 sur 15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 4 => 10 sur 10.